

# A Nantes, les méthodes de western de la police pour interpellier un suspect

5 mai 2015 / Isabelle Rimbart (Reporterre)



En marge d'un procès pour récupération de denrées dans des poubelles de supermarché, un activiste a été arrêté jeudi de façon spectaculaire et placé quelques heures en garde à vue. Motif : son action supposée avec le mouvement Anonymous contre les grands projets inutiles et imposés.

---

## ► Nantes, témoignage

Nantes, jeudi 30 avril. Une trentaine d'opposants, occupants de la ZAD et "glaneurs" d'ailleurs, viennent d'investir l'extérieur du tribunal de Nantes, alors qu'entre ses murs se tient un jugement concernant trois personnes. **Pour récupération de denrées alimentaires dans des poubelles de supermarché.**

A l'issue d'un pique-nique festif, on quitte les lieux, avec trois personnes à bord. Je suis au volant. Notre voiture roule depuis à peine cinq minutes, quand, soudain, le trafic est ralenti par une fourgonnette de pompiers, suivie d'une ambulance, qui déboule en sens inverse. Surgissent alors un fourgon, une voiture de police, une camionnette blanche. Ils s'arrêtent au milieu de la rue. Une dizaine de policiers, gendarmes, et autres brigadiers d'intervention encerclent la voiture de toutes parts : "*Arrêtez le véhicule !*" Ils désignent la personne assise à l'avant : "*C'est lui*". Ils se ruent sur la voiture. Hurlent : "*Les mains sur le tableau de bord !*" Un policier ouvre la portière avant-droite. Deux autres saisissent le passager et l'extraient de l'habitacle. Sans aucune explication malgré nos questions et protestations. Ils enfournent l'interpellé dans la camionnette blanche et démarrent en trombe.

Emmené dans un commissariat des environs, ce militant anti-capitaliste et anti-autoritaire, sera retenu une dizaine d'heures en garde à vue et questionné lors de cinq auditions jusqu'à 4 heures du matin avant d'être relâché. Jugé l'après-midi pour « *recup* » (récupération de denrées alimentaires), il ne s'est pas présenté à l'audience mais a décidé d'être présent pour soutenir les autres prévenus.

Lors de sa garde à vue, on l'informe qu'il a été jugé la veille pour des "*violences sur agent de la force publique*", qui auraient été commises en avril 2013 sur la Zad de NDDL. Bilan : 3 ans d'interdiction du territoire français et 4 mois de prison avec sursis.

## Cyberactions

Mais ce n'est pas ce motif qui a mobilisé un grand nombre de forces policières, façon lutte anti-terroriste, ou supposé comme tel. Pas moins de trois enquêteurs, dépêchés de Paris pour l'occasion, l'interrogent. Leur grief ? Des supposés piratages informatiques alimentés par les

Anonymous, en décembre 2014 et janvier 2015, contre l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires (structure qui pilote le projet d'enfouissement de déchets nucléaires dans la Meuse), contre les Conseils généraux de Meuse et de Lorraine, et contre le ministère de la Défense.

Ces cyberactions ont été revendiquées sur twitter par le mouvement Anonymous dans le cadre de son opposition aux « *grands projets inutiles et imposés* » ainsi qu'en réponse à la mort de Rémi Fraisse, et qui avaient donné lieu, début avril à Reims et à Nancy, à l'interpellation et la mise sous contrôle judiciaire de deux personnes. Les faits, suivis par la juridiction inter-régionale spécialisée de Nancy, sont qualifiés d'*"accès frauduleux, entrave et altération du fonctionnement d'un système de traitement informatisé de données à caractère personnel mis en oeuvre par l'Etat, commis en bande organisée"*, et font l'objet d'une enquête préliminaire menée par la Direction générale de la sécurité intérieure.

Le militant est également poursuivi pour avoir commis ces actes en ayant recours à des pratiques usuelles sur Internet, comme l'utilisation de serveurs proxys et d'un compte twitter supposément destiné à revendiquer ces actions, l'usage d'un pseudonyme sur Internet et la fréquentation des canaux de *"chat"* IRC (Internet Relay Chat). Un avant-goût de la loi sur le renseignement ? Le militant, ainsi que deux « *prévenus* » de Reims et de Nancy sont convoqués devant le tribunal de Nancy le 9 juin.

M<sup>e</sup> Stéphane Vallée défend depuis longtemps les zadistes. Cet avocat de la défense dans le cadre du procès pour récupération de denrées alimentaires, estime que *"le mode d'interpellation dont a fait l'objet l'hacktiviste présumé, s'il est légal, n'est pas courant"*. Et il précise : *"S'il y a des procès pour cyberactions depuis maintenant une quinzaine d'années, ce qui se joue ici est un peu différent Dans un contexte de répression croissante des mouvements sociaux et contestataires, on peut craindre que la dimension politique des actions incriminées ne jouent en défaveur des personnes impliquées dans l'affaire"*.

**Lire aussi :**

Arrestation et contrôle d'identité. Délit ? Lutter pour le climat avec un vélo

**Source :** Isabelle Rimbert pour *Reporterre*

**Photo :** Un manifestant contre la loi sur le renseignement, le 13 avril 2015 (© Lucas

Mascarello/Reporterre).

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Nantes-les-methodes-de-western-de-la-police-pour-interpeller-un-suspect>